

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013

3/2 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
RESTRUCTURATION GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » –
ACQUISITION DE LOTS DE COMMERCE N° 8, 9 ET 256

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville et ses partenaires (Région Nord Pas-de-Calais et ANRU) se sont engagés dans une restructuration importante de la galerie commerciale de l'Europe, poursuivant l'objectif de redynamiser l'offre commerciale du quartier et du cœur de ville.

Pour ce faire, la ville de Mons en Barœul a mandaté la Société d'Economie Mixte « Ville Renouvelée » (SEM-VR) pour préparer les acquisitions de cellules commerciales nécessaires à la réalisation de l'opération. Les principes d'intervention ont été présentés en Assemblée Générale de la copropriété dès le 9 février 2010.

Dans ce contexte, il a été convenu une proposition d'acquisition des lots 8, 9 et 256 entre la SEM-VR et leur actuel propriétaire : la société VIVARTE.

Cette proposition porte sur des biens libres d'occupation, au prix de 226 000 € (deux cent vingt-six mille euros), auquel il faut ajouter une indemnité de reprise de 23 800 €, conformément à l'estimation des Domaines.

Ces locaux sont situés rue du Maréchal Lyautey et font partie de la copropriété « Résidence de l'Europe » référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1ha 57a 89ca.

Ils sont inscrits sous les numéros de lots suivants :

- n° 8 pour une contenance de 126 m², représentant 856/200 000^{èmes} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1621/100 000^{èmes} des parties communes du groupe A,
- n° 9 pour une contenance de 126 m², représentant 856/200 000^{èmes} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 1621/100 000^{èmes} des parties communes du groupe A,
- n° 256 pour une contenance de 12 m², représentant 6/200 000^{èmes} des parties de l'ensemble immobilier et notamment du sol et 11/100 000^{èmes} des parties communes du groupe A.

Soit trois lots d'une contenance totale de 264 m².

Leur acquisition permettra la mise en œuvre du projet par la création d'un espace traversant au droit du premier patio et la restructuration des emprises commerciales donnant sur cet espace.

Les modalités de la vente prévoient que l'entrée en jouissance et les charges de copropriété seront à la charge de la ville à compter de la signature de l'acte authentique de vente suivi pour la commune par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir les lots de copropriété n° 8, 9 et 256, libres d'occupation, pour une contenance totale de 264 m², tels qu'ils sont désignés ci-dessus, dépendant de la copropriété « Résidence Europe » et appartenant à la société Vivarte, au prix de 249 800 €, dans les conditions définies ci-dessus,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte notarié portant transfert de propriété,

- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 238, article fonctionnel 90824, opération 824805.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.